

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2811

22 décembre 2010

SOMMAIRE

Aninas Holding S.A.	134890	Lux-Kipper S.A.	134915
Beluga Shipco GP	134900	L.V Transports	134889
Braun Trucking GmbH	134884	LX Beta S.à r.l.	134914
Editpress Luxembourg S.A.	134889	Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l.	134915
EML Finance	134890	Maag Pump Systems S.à r.l.	134916
Fiducia Finance S.A.	134910	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	134916
Financière Prooftag Sàrl	134921	Manu S.A.	134921
Finhold S.A.	134916	McKey Luxembourg S.à r.l.	134920
Finpic S.A.	134915	Mediolux Holding	134923
International Trade Donaim S.A.	134882	Merceal S.A.	134924
Kato S.à r.l.	134885	Mongolia Opportunity S.A.	134921
K Property SCI	134882	Monitor-IT S.A.	134924
Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.	134885	Motola S.à r.l.	134925
L-21 General Investments S.A.	134890	Napier S.à r.l.	134927
Landshut S.à r.l.	134893	Nettetal S.à r.l.	134927
Langenfeld S.à r.l.	134894	Neustadt S.à r.l.	134927
Langenhorn S.à r.l.	134894	Nova Casa S.à.r.l.	134928
Laubach Group S.A.	134895	Nuavam Investments S.à r.l.	134928
Lavett S.à r.l.	134900	Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A.	134928
LBO Investments S.A.	134911	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	134928
Le Chêne au Corbeau S.A.	134900	Orion IPDL 1 S.à r.l.	134916
Legal Audit S.à.r.l.	134899	Oso Group S.A.	134920
Leisure Holding S.A.	134911	Parselect	134894
Levia Holding S.A.	134914	PEH Sicav	134910
L.F. Luxembourg S.à r.l.	134889	Plaider Holding S.A.	134923
Lombard Odier Investment Managers Pri- vate Equity Investments SCA	134909	PMV Luxembourg S. à r. l.	134895
Lombard Odier Investment Managers Pri- vate Equity Investments SCA	134895	Prestasud S.à r.l.	134925
Lumen Investments S.à r.l.	134900		
Luxanimation Participation S.A.	134909		

International Trade Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.573.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010153741/15.

(100177024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

K Property SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 4.381.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Frank Walenta, né à Genève le 02.02.1972, demeurant à Francfort (Allemagne).

2. La société Travis S.à.r.l, société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros, dont le siège social est sis à Luxembourg (15, rue Edward Steichen), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281.

Tous deux ici représentés par Bartosz Szlapka, ou tout employé de Vistra, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement, sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "K Property SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT MILLIONS D'EUROS (20.000.000,- EUR) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1000,- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Monsieur Frank Walenta, prénommé: dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf parts d'intérêts (19.999);

2. Travis S.à.r.l., prénommée: une part d'intérêts (1);

TOTAL: vingt mille parts d'intérêts (20.000).

Le montant de VINGT MILLIONS D'EUROS (20.000.000,- EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent, en une ou plusieurs fois, en nature ou en espèces, dans les quatre vingt quinze jours qui suivent la demande qui leur en sera faite par lettre recommandée émise par le gérant ou le Conseil de gérance de la société.

A défaut d'exécution de cette obligation à l'expiration de ce délai, sans mise en demeure et sans préjudice de mesures d'exécution, ces sommes appelées seront productives d'intérêts au taux de deux et demi (2,5%) pour cent l'an.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ six mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

- Monsieur Bartosz Szlapka, né le 1^{er} janvier 1980 à Poznan (Pologne), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SZLAPKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50557. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010153744/121.

(100177444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Braun Trucking GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schléid.

R.C.S. Luxembourg B 130.609.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

a.- Herr Dany BRAUN, Speditionskaufmann, wohnhaft in B-4701 Kettenis, 34, im Hoeschhof,

b.- Herr Andy BRAUN, Speditionskaufmann, wohnhaft in B-4711 Walhorn, 57, Asteneterstrasse

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BRAUN TRUCKING GmbH“, mit Sitz zu L- 9964 Huldigen, 17, op d'Schléid, R.C.S.L Nummer B 130609,

wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. August 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2041 vom 20. September 2007, Seite 97 959.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500.-) EURO, eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile zu je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125.-) EURO, welche wie folgt gezeichnet wurden:

a.- Herr Dany BRAUN, vorgeannt, achtzig Anteile	80
b.- Herr Andy BRAUN, vorgeannt, zwanzig Anteile	<u>20</u>
TOTAL: Hundert Anteile	100

Sodann erklärten die vorgeannten Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden zu haben, zu der sie sich als rechtmässig einberufen erklären, und haben einstimmig folgenden Beschluß gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWANZIG TAUSEND EURO € 20.000,-) aufzustocken, um es von seinem augenblicklichen Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500) EURO auf den Betrag von ZWEIUNDDREISSIGTAUSENDFUENFHUNDERT EURO (€ 32.500,-) zu erheben, indem sie den Nominalwert der Anteile entsprechend erhöhen und somit keine neuen Anteile schaffen werden.

Diese Kapitalerhöhung wurde vollständig und bar durch alle Gesellschafter eingezahlt und zwar im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, so dass die Summe von ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 20.000,-), der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Gemäss vorstehender Kapitalerhöhung wurde Artikel sechs der Statuten wie folgt abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

„Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDDREISSIGTAUSENDFUENFHUNDERT EURO (€ 32.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je DREI HUNDERT FUENF UND ZWANZIG EURO (€ 325,-).

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf EIN TAUSEND FUENFZIG EURO (€ 1.050,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Braun D.- Braun A. - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2010. Relation: MER/2010/2121. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Einschreibung im Firmenregister zu Luxemburg erteilt.

Mersch, den 17. November 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010154294/49.

(100177063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Kato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.967.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153747/10.

(100177338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.071.265,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.137.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of October. In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kraft Foods Schweiz Holding GmbH, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Chollerstrasse 4, 6301 Zug, Switzerland (the "Contributor") here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, annexed to this deed.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of "Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.137, incorporated by a notarial deed enacted on 26 March 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 938 on 5 May 2010, as lastly amended by a deed executed by Maître Carlo Wersandt, notary residing in

Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 1 April 2010 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1101 of May 26th, 2010 (the “Company”).

II. That all the 25,071,265 (twenty-five million seventy-one thousand two hundred sixty-five) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the Contributor expressly states that it has been duly informed beforehand.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 1 April 2010 of (i) the amount of the global share premium relating to the increase of the share capital of the Company at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 April 2010 and (ii) the global value of the contribution in kind made to the Company on 1 April 2010; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Contributor, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It was resolved that the Contributor of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting; the Contributor acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Contributor within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It was reminded that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 April 2010 before a Luxembourg notary public (the “EGM”) has decided to increase the share capital from an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 25,071,265 (twenty-five million seventy-one thousand two hundred sixty-five Euro) by the issue of 25,058,765 (twenty-five million fifty-eight thousand seven hundred sixtyfive) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 2,480,817,830.47 (two billion four hundred eighty million eight hundred seventeen thousand eight hundred thirty Euro and forty-seven cents) (the “Global Share Premium”) (the “Increase of Capital”), which was fully paid through a contribution in kind consisting in a receivable (the “Receivable”) amounting globally to EUR 2,505,876,595.47 (two billion five hundred five million eight hundred seventy-six thousand five hundred ninety-five Euro and forty-seven cents) (the “Contribution”) held by the Contributor.

It was then reported that later verifications have revealed that an interest rate error has occurred in the calculation of the accrued interests due under the Receivable which is EUR 47,663,091.76 (forty-seven million six hundred sixty-three thousand ninety-one Euro and seventy-six cents) rather than EUR 47,280,143.47 (forty-seven million two hundred eighty thousand one hundred forty-three Euro and forty-seven cents) and as a consequence that an error has occurred in the calculation of the Contribution. Thus, the correct amount of the global Contribution is EUR 2,506,259,543.76 (two billion five hundred six million two hundred fifty-nine thousand five hundred forty-three Euros and seventy-six cents) rather than EUR 2,505,876,595.47 (two billion five hundred five million eight hundred seventy-six thousand five hundred ninety-five Euro and forty-seven cents) (the “Correct Valuation”).

It was then reported that as a consequence of the Correct Valuation, the amount of the Global Share Premium paid by the Contributor was EUR 2,481,200,778.76 (two billion four hundred eighty-one million two hundred thousand seven hundred seventy-eight Euro and seventy-six cents) (the “Correct Amount”).

In this respect, the following document was produced at the meeting:

- a statement of contribution value from the managers of the Company relating to the Correct Valuation and the Correct Amount, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration; and
- a confirmation letter received from the representatives of the Contributor.

It was hence resolved to amend the minutes of the EGM with retroactive effect as from 1 April 2010 in order to take into consideration the Correct Valuation and the Correct Amount as follows:

(i) the amount of the Global Share Premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place EUR 2,481,200,778.76 (two billion four hundred eighty-one million two hundred thousand seven hundred seventy-eight Euro and seventy-six cents) rather than EUR 2,480,817,830.47 (two billion four hundred eighty million eight hundred seventeen thousand eight hundred thirty Euro and forty-seven cents);

(ii) the amount of the net value of the Contribution mentioned in the third resolution of the EGM shall be read as follows:

“The net value of the Contribution is EUR 2,506,259,543.76 (two billion five hundred six million two hundred fifty-nine thousand five hundred forty-three Euros and seventy-six cents).”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kraft Foods Schweiz Holding GmbH, une société constituée selon le droit Suisse, ayant son siège social sis à Cholterstrasse 4, 6301 Zug, Suisse (l'«Apporteur») ici dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, annexée au présent acte.

La partie comparante représentée tel que décrit ci-dessus a requis le notaire soussigné de déclarer comme suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.137, constituée par un acte notarié pris le 26 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 938 le 5 mai 2010, tel que modifié dernièrement par un acte dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1101 du 26 mai 2010 (la «Société»).

II. Que toutes les 25.071.265 (vingt-cinq millions soixante-et-onze mille deux cent soixante-cinq) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant le capital social entier de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, desquels l'Apporteur déclare expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de la rectification, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010, (i) du montant de la prime globale d'émission relative à l'augmentation du capital social de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 1^{er} avril 2010 et (ii) de la valeur globale de l'apport en nature fait à la Société le 1^{er} avril 2010; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Apporteur, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été décidé que l'Apporteur renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'Apporteur reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il a été, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Apporteur dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il a été rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 1^{er} avril 2010 par devant notaire public luxembourgeois (l'«AGE») a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à un montant de 25.071.265 EUR (vingt-cinq millions soixante-et-onze mille deux cent soixante-cinq Euros) par l'émission de 25.058.765 (vingt-cinq millions cinquante-huit mille sept cent soixante-

cing) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 2.480.817.830,47 EUR (deux milliards quatre cent quatre-vingt millions huit cent dix-sept mille huit cent trente Euros et quarante-sept Cents) (la «Prime Globale d'Emission») (l'«Augmentation de Capital»), qui a été entièrement payée au moyen d'un apport en nature consistant en une créance (la «Créance») d'un montant global de 2.505.876.595,47 EUR (deux milliards cinq cent cinq millions huit cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-sept Cents) (l'«Apport») détenue par l'Apporteur.

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur a été commise dans le calcul des intérêts accumulés et dus en vertu de la Créance qui s'élèvent à 47.663.091,76 EUR (quarante-sept millions six cent soixante-trois mille quatre-vingt-onze Euros et soixante-seize Cents) au lieu de 47.280.143,47 (quarante-sept millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-trois Euros et quarante-sept Cents) et par conséquent qu'une erreur a été commise dans le calcul de l'Apport. Ainsi, le montant correct de l'Apport global est de 2.506.259.543,76 EUR (deux milliards cinq cent six millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante-trois Euros et soixante-seize Cents) au lieu de 2.505.876.595,47 EUR (deux milliards cinq cent cinq millions huit cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-sept Cents) (la «Valeur Correcte»).

Il a ensuite été rapporté qu'en conséquence de la Valeur Correcte, le montant de la Prime Globale d'Emission payée par l'Apporteur était de 2.481.200.778,76 EUR (deux milliards quatre cent quatre-vingt-un millions deux cent mille sept cent soixante-dix-huit Euros et soixante-seize Cents) (le «Montant Correcte»).

A cet égard, le document suivant a été produit lors de l'assemblée:

- une déclaration de valeur des gérants de la Société concernant la Valeur Correcte et le Montant Correct, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement; et
- une lettre de confirmation reçue de la part des représentants de l'Apporteur.

Il a donc été décidé de rectifier le procès-verbal de l'AGE avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010 de manière à prendre en compte la Valeur Correcte et le Montant Correct comme suit:

(i) Le montant de la Prime Globale d'Emission mentionné dans le procès-verbal de l'AGE doit être lu comme indiquant partout un montant de 2.481.200.778,76 EUR (deux milliards quatre cent quatre-vingt-un millions deux cent mille sept cent soixante-dix-huit Euros et soixante-seize Cents) au lieu de 2.480.817.830,47 EUR (deux milliards quatre cent quatre-vingt millions huit cent dix-sept mille huit cent trente Euros et quarante-sept Cents);

(ii) Le montant de la valeur nette de l'Apport mentionné dans la troisième résolution de l'AGE doit figurer comme suit:

«- La valeur nette de ces apports en nature est de 2.506.259.543,76 EUR (deux milliards cinq cent six millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante-trois Euros et soixante-seize Cents).»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153749/175.

(100176970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Esch-sur-Alzette le 3 juin 2010 à 17.00 heures

*Résolutions**5^{ème} résolution:*

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans:

- Monsieur Eric Pialoux, né le 1^{er} juillet 1947 à Sainte-Bazille (France) et domicilié à F-75005 Paris, 20, rue de l'Estrapade,
- Monsieur Roland Schreiner, né le 25 août 1957 à Schifflange et domicilié à L-3862 Schifflange, 22, Cité op Soltgen,
- Monsieur Jean Theis domicilié à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs,
- Monsieur Nico Wennmacher, né le 19 avril 1947 à Doennange et domicilié à L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer,
- Madame Jeanne Welter, née le 3 août 1944 à Luxembourg et domiciliée à L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte de Ferraris,
- et Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution;

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2010.

Alvin Sold

Administrateur délégué / Directeur général

Référence de publication: 2010154944/31.

(100177578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

L.V Transports, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.745.

EXTRAIT

Mr ZESTER RENE PIERRE Bailleux de la société L.V TRANSPORTS S.A.R.L., dénonce le siège social avec effet immédiat. Esch, le 22 novembre 2010. ZESTER RENE PIERRE.

Référence de publication: 2010153752/9.

(100177208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153753/12.

(100177282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

EML Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.010.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22.11.2010 um 10.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Vladimir Tkachev, Herr Hermann-Josef Dupre und Herr Alexey Valentinov Andreyev wurden als Geschäftsführer abberufen.

2. Zum neuen Geschäftsführer der Kategorie A wurde gewählt:

Andrey Puzankov

geb. am 28.01.1971 in Mockba

wohnhaft:

36-1-8, Yubileynaya street

Zheleznodorozhny town,

143986 Moskau, Russland

Zu neuen Geschäftsführern der Kategorie B wurden gewählt:

Herr Valery Yakovlev

geb. am 20.08.1958 in Mow

Str. Kirowogradskaja 16-1-437

115587 Moskau, Russland

und

Herr Götz Schöbel

Geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen

Wohnhaft:

Klosterstraße 29,

06567 Bad Frankenhausen, Deutschland

Luxembourg, 22.11.2010.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2010154947/33.

(100177703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

L-21 General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 102.400.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société, L-21 General Investments S.A., est désormais à inscrire au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153754/11.

(100177277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Aninas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.550.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ANINAS HOLDING S.A., a société anonyme holding, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on January 20, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of May 3, 1994, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number

B 46.550 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, of 9th June, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1194 of 11th November, 2005.

The meeting was declared open at 10.10 a.m with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Ms Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint Sofinex Investments S.A., Tortola, BVI, as the liquidator of the Company.

3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company.

ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the company "SOFINEX INVESTMENTS S.A.", an "International Business Company", with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the "Register of International Business Companies" under number 308.453, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, especially those indicated in articles 144 to 148 of the 1915 Law;

- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;

- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;

- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;

- the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;

- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and

- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ANINAS HOLDING S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 3 mai 1994, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.550 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 novembre 2005, numéro 1194.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination de Sofinex Investments S.A., Tortola, BVI, comme liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société.

ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer la société «SOFINEX INVESTMENTS S.A.», une "International Business Company", avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au "Register of International Business Companies" sous le numéro 308.453, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la Loi de 1915;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915, racheter des actions émises par la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, F. Mahmoudi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1692. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155275/151.

(100178966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Landshut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.197.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153755/16.

(100177437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.604.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153756/16.

(100177438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Parselect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 81.988.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 septembre 2010 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Anthony FINAN; Président; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Georges ENGEL; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Marc RAYNAUD; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Marnix ARICKX; Administrateur; 14 Avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles, Belgique

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de Parselect pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour extrait conforme

Pour PARSELECT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG

Claire Collet-Lambert

Référence de publication: 2010154262/22.

(100176867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Langenhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.424.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153757/16.

(100177439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Laubach Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 124.004.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de date du 2 novembre 2010 que:

La société EUROPE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG SA démissionne en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 31.12.2009.

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Monsieur Romain STUMPER démissionne en tant qu'administrateur avec effet au 07.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010153758/16.

(100177771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.313.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.759.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 10 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Eurolex Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe "B" de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe "B" de la société est acceptée à la date de la réunion et ce jusqu'à Assemblée Générale se tenant en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour PMV Luxembourg S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant de classe "B"

Référence de publication: 2010154264/22.

(100176659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.458.

—
In the year two thousand and ten on the fifteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA" (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 15 September 2010 by deed of notary Blanche Moutrier, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 October 2010 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 155.458.

The Meeting was presided by Me Sophie Liberatore, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Me Laetitia Servais, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the said attendance list, all the three hundred and ten (310) shares of the Company were represented at the Meeting and the shareholders declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the Meeting was as follows:

a) Change of the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to dollars of the United States of America ("USD"); conversion of the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100) to one hundred USD (USD 100); conversion of the current issued share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) with effect on 15 September 2010 into thirty nine thousand eight hundred thirty-five USD (USD 39,835) at the exchange rate of 1.285 being the EUR/USD conversion rate published by the European Central Bank on 14 September 2010; fixing of the issued share capital at thirty nine thousand eight hundred USD (USD 39,800) represented by 398 shares of a nominal value of one hundred USD (USD 100);

b) Increase of the issued share capital of the Company by thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500) so as to bring it from its present amount to thirteen million seven hundred fifty four thousand three hundred USD (USD 13,754,300) by acceptance of the contribution in kind by Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, a société en commandite incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Rue de la Corraterie 11, 1204 Geneva, Switzerland, registered with the Registre du Commerce du Canton de Genève under number CH-660-0001883-4 (the "Subscriber"), of a receivable held against the Company of a total amount of eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93) (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the independent auditor on the value of the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind at eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93); payment of the Contribution in Kind by the Subscriber and issue of and subscription to 137,145 Ordinary Shares in the Company of a nominal value of one hundred USD (USD 100) each, for a total subscription price of thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500), partially paid up to eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93), corresponding to the total amount of the Contribution in Kind, the remaining subscription price being paid-up within a period of five years; waiver of any pre-emptive subscription rights for issues of shares against cash as provided under Luxembourg Company Law; allocation of the amount of the total subscription price, being thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500), to the share capital of the Company;

c) Amendment of article 5 of the articles of incorporation to reflect the conversion and increase of share capital and the issue of shares;

After deliberation the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to dollars of the United States of America ("USD"), concomitantly to amend the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100) to one hundred USD (USD 100), to convert the current issued share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) with effect on 15 September 2010 into thirty nine thousand eight hundred and thirty five USD (USD 39,835) at the exchange rate of 1,285 being the EUR/USD conversion rate published by the European Central Bank on 14 September 2010, and to set the issued share capital at thirty nine thousand eight hundred USD (USD 39,800) represented by 398 shares with a nominal value of one hundred USD (USD 100) each, and to allocate the amount of thirty-five USD (USD 35.-) to the share premium.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500) so as to bring it from its present amount to thirteen million seven hundred fifty four thousand three hundred USD (USD 13,754,300) by acceptance of the contribution in kind by Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, a société en commandite incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Rue de la Corraterie 11, 1204 Geneva, Switzerland, registered with the Registre du Commerce du Canton de Genève under number CH-660-0001883-4 (the "Subscriber"), of a receivable held against the Company of a total amount of eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93) (the "Contribution in Kind").

The Meeting acknowledged the report on the Contribution in Kind by the independent auditor, Audit & Compliance, with registered office at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, and registered under number R.C.S. Luxembourg: B 115.834, a copy of which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

Conclusion: "Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution is not at least equal to eleven million eight hundred four thousand

four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93) corresponding to the partial payment of 137,145 shares of a par value of USD 100 each to be issued.

Without qualifying our conclusion, we would like to draw your attention to the fact that after the capital increase, the subscribed capital not called and not paid will amount to one million nine hundred and ten thousand ninety USD and seven cents (USD 1,910,090.07).

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

In view of the above, the Meeting resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93).

The Meeting resolved to issue 137,145 new Ordinary Shares of a nominal value of one hundred USD (USD 100) each, for a total subscription price of thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500).

Thereupon Lombard Odier Darier Hentsch & Cie represented by Me Jean-Baptiste Juvin, prenamed, pursuant to a proxy dated 14 October 2010 (which shall be registered together with the present deed) subscribed and partially paid the new Ordinary Shares up to eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11,804,409.93) corresponding to the total amount of the Contribution in Kind, the remaining subscription price being paid-up within a period of five years.

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to waive any pre-emptive subscription rights for issues of shares against cash as provided under Luxembourg Company Law.

The Meeting resolved to allocate the value of the total subscription price, being thirteen million seven hundred fourteen thousand five hundred USD (USD 13,714,500), to the issued share capital account.

Third resolution

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation so that it reads as follows:

"The Company has an issued and subscribed capital of thirteen million seven hundred fifty four thousand three hundred US Dollars (USD 13,754,300) divided into one hundred thirty seven thousand five hundred forty-two (137,542) Ordinary Shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100) each and one (1) Management Share with a par value of one hundred US Dollars (USD 100). "

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 4,500.-.

There being no further business on the agenda the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investment S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée en date du 15 septembre 2010 suivant acte du notaire Blanche Moutrier, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 Octobre 2010 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 145.458.

L'assemblée a été présidée par Me Sophie Liberatore, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire Me Laetitia Servais, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du

jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

a) Changement de dénomination du capital social émis de la Société de l'Euro au dollar des Etats-Unis d'Amérique ("USD"); conversion de la valeur nominale des actions de cent Euros (EUR 100) à cent USD (USD 100), conversion du capital social émis actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) avec effet au 15 septembre 2010 à trente neuf mille huit cent trente cinq USD (USD 39.835) au taux de change de 1,285 étant le taux de conversion EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne en date du 14 septembre 2010; fixation du capital social émis à trente neuf mille huit cents USD (USD 39.800) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) actions d'une valeur nominale de cent USD (USD 100).

b) Augmentation du capital social émis de la Société de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500,00) de sorte à le porter de son montant actuel à treize millions sept cent cinquante quatre mille trois cents USD (USD 13.754.300) par acceptation de l'apport en nature par Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, une société en commandite par actions ayant son siège social au 11, rue de la Corraterie, 1204 Genève, Suisse (le "Souscripteur"), d'une créance détenue contre la Société d'un montant total de onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93) ("Apport en Nature"); approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur la valeur de l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93); paiement de l'Apport en Nature par le Souscripteur et émission et souscription des 137.145 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent USD (USD 100) chacune, pour un prix total de souscription de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500), libéré partiellement à hauteur de onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93) correspondant au montant total de l'Apport en Nature, le montant restant devant être libéré dans un délai de cinq ans; renonciation à tout droit préférentiel de souscription relatifs à des actions émises en contrepartie d'apport au numéraire tel que prévu par la loi luxembourgeoise; affectation du montant total de souscription de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500), au capital social de la Société.

c) Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la conversion et l'augmentation du capital social et l'émission d'actions.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination du capital social émis de la Société de l'Euro au dollar des Etats-Unis d'Amérique ("USD"), de convertir simultanément la valeur nominale des actions de cent Euros (EUR 100) à cent USD (USD 100), de convertir le capital social émis actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) avec effet au 15 septembre 2010 à trente neuf mille huit cent trente cinq USD (USD 39.835) au taux de change de 1,285 étant le taux de conversion EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne en date du 14 septembre 2010 et de fixer le capital social émis à trente neuf mille huit cents USD (USD 39.800) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) actions d'une valeur nominale de cent USD (USD 100) chacune et d'allouer le montant de trente-cinq USD (35,-) à la prime d'émission.

Seconde résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500) pour le porter de son montant actuel à treize millions sept cent cinquante quatre mille trois cents USD (USD 13.754.300) par l'acceptation de l'Apport en Nature par Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 11, rue de la Corraterie, 1204 Genève, Suisse et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660-0001883-0 (le "Souscripteur"), d'une créance détenue contre la Société d'un montant total de onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93).

L'assemblée a décidé de prendre acte du rapport portant sur l'Apport en Nature préparé par un réviseur d'entreprises indépendant, Audit & Compliance, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen et enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg: B 115.834, une copie duquel restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion se lit comme suit:

Conclusion: "Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution is not at least equal to eleven million eight hundred four thousand four hundred nine USD and ninety-three cents (USD 11.804.409,93) corresponding to the partial payment of 137.145 shares of a par value of USD 100 each to be issued.

Without qualifying our conclusion, we would like to draw your attention to the fact that after the capital increase, the subscribed capital not called and not paid will amount to one million nine hundred and ten thousand ninety USD and seven cents (USD 1,910,090.07).

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

Aux vues de ce qui précède, l'Assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93).

Il a été décidé d'émettre 137.145 nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent USD (USD 100) chacune, pour un prix total de souscription de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500).

A comparu Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, représentée par Me Jean-Baptiste Juvénal, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 14 octobre 2010 (qui sera soumise aux formalités de l'enregistrement ensemble avec le présent acte) qui souscrit et libère partiellement les nouvelles Actions Ordinaires à hauteur de onze millions huit cent quatre mille quatre cent neuf USD et quatre-vingt-treize cents (USD 11.804.409,93) correspondant au montant total de l'Apport en Nature, le montant restant du prix de souscription devant être libéré dans un délai de cinq ans.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de renoncer à tout droit de souscription préférentiel relatif aux actions émises en contrepartie d'apport en numéraire tel que prévu par la loi luxembourgeoise.

L'assemblée a décidé d'affecter la valeur totale du prix de souscription de treize millions sept cent quatorze mille cinq cents USD (USD 13.714.500) au compte de capital social émis.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il a été décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"La Société a un capital émis et souscrit de treize millions sept cent cinquante quatre mille trois cents Dollars US (USD 13.754.300) représenté par cent trente sept mille cinq cent quarante deux (137.542) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100) chacune et une Action de Commandité d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100)."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 4.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été déclarée terminée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE, L. SERVAIS, J.-B. JUVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46651 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153763/222.

(100177739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010153762/15.

(100177010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153759/11.

(100177283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Le Chêne au Corbeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.868.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153761/9.

(100177512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Lumen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.437.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1. M. Cédric BRADFER et M. Benoît NASR ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lumen Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153765/19.

(100177669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Beluga Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.516.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Beluga Shipco GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.516, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on September 1, 2010, which deed is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 13, 2010, which deed is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Teerhof 59, 28199 Bremen, registered with the commercial register with the local court of Bremen under number HRB 26257 (N.St. GmbH),

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and

2. OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.518 (Beluga and St. GmbH are together referred to as the Shareholders),

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Designation of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices to the Meeting, considering themselves as duly convened and declaring to perfectly know the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Beluga Shipco GP (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, Shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also

give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (individually a Share and collectively (the) Shares) in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, divided into two (2) classes as follows:

- (a) Seven thousand eight hundred and seventy-five (7,875) Class A Ordinary Shares; and
- (b) Four thousand seven hundred and twenty-five (4,725) Class B Ordinary Shares.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as for those specific rights attached to them such as those stated in article 7.2 below.

6.4. Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least (i) one (1) or several class A managers and (ii) one (1) or several class B managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. Subject to the above, at all time,

(a) the Class A Ordinary Shareholders shall have the right to propose one manager or more (to be designated as the Class A Managers) for appointment by the general meeting of shareholders of the Company,

(b) the Class B Ordinary Shareholders shall have the right to propose one manager or more (to be designated as the Class B Managers) for appointment by the general meeting of shareholders of the Company,

7.3. The managers may only be dismissed (i) for legitimate reasons upon request of either shareholder of the Company or (ii) if a shareholder of the Company requests such dismissal and has suggested a new manager in replacement and the other shareholder(s) have/has given their/its consent to such removal.

7.4 If the mandate of a manager appointed upon the proposal of the Shareholders of one particular class is terminated for any reason, such manager shall be replaced by a mandate of a manager chosen among candidates proposed by the Shareholders of the same class.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object unless as otherwise provide in any agreement or documents that might be entered into between the shareholders and the Company from time to time.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board may validly deliberate and act only if all of its members are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) Class A Manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the single signature of one (1) Class A Manager or (ii) by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 The general meeting of shareholders of the Company shall convene at least once in each accounting year within five (5) months from the end of the preceding accounting year.

13.2 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least three quarters of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VI. General provision

17.1 Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Third resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH shall be designated as Class A Shareholder of the Company and OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l. shall be designated as Class B Shareholder of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Beluga Shipco GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.516, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, le 1^{er} septembre 2010, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 septembre 2010, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Teerhof 59, 28199 Brême, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce du tribunal local de Brême sous le numéro HRB 26257 (N.St. GmbH),

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

2. OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.518 (Beluga et N.St. GmbH sont désignés ensemble comme les Associés)

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts);

3. Désignation de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B de la Société; et

4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reformuler les Statuts dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est Beluga Shipco GP (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-

Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (individuellement une Part Sociale et collectivement (les) des Parts Sociales) sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en deux (2) classes de la manière suivante:

- (a) sept mille huit cent soixante-quinze (7.875) Parts Sociales Ordinaires de Classe A; et
- (b) quatre mille sept cent vingt-cinq (4.725) Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B constitueront des classes de Parts Sociales distinctes de la Société mais auront égalité de rang à tous les égards sauf en ce qui concerne les droits spécifiques qui leur sont attachés comme ceux décrits à l'article 7.2 ci-dessous.

6.4. Toute cession de Parts Sociales est soumise (i) aux restrictions de cession contenues dans tout contrat conclu entre les associés et la Société de temps à autre et (ii) à la notification de ces restrictions au cessionnaire et à la Société.

Si la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.6. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins (i) un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (ii) un (1) ou plusieurs gérants de classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Sous réserve de ce qui précède, à tout moment:

(a) Les Associés Ordinaires de Classe A auront le droit de proposer un ou plusieurs gérants (qui seront désignés comme Gérants de Classe A) pour nomination par l'assemblée générale des associés de la Société,

(b) les Associés Ordinaires de Classe B auront le droit de proposer un ou plusieurs gérants (qui seront désignés comme Gérants de Classe B) pour nomination par l'assemblée générale des associés de la Société.

7.3 Les gérants peuvent être démis de leurs fonctions (i) pour des raisons légitimes à la demande soit d'un associé de la Société ou (ii) si un associé de la Société demande cette révocation et qu'il a proposé un nouveau gérant en remplacement et que les autres associés ont donné leur accord à cette révocation.

7.4 Si le mandat d'un gérant nommé sur proposition des Associés d'une classe est résilié pour une raison quelconque, ce gérant sera remplacé par le mandat d'un gérant choisi parmi les candidats proposés par les Associés de cette classe.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société sauf disposition contraire dans tout contrat ou documents qui peut être conclu entre les associés et la Société de temps à autre.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) Gérant de Classe A est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que cette résolution ne soit pas valablement adoptée sans l'approbation d'un (1) Gérant de Classe A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle d'un (1) Gérant de Classe A ou (ii) par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. L'assemblée générale des associés de la Société se réunira au moins une fois par exercice social dans les cinq (5) mois suivant la fin de l'exercice social précédent.

13.2. Lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent se prendre par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.3. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.4. Toutefois, les résolutions pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une décision des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Troisième résolution

Les Associés décident de prendre acte que Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH sera désigné comme Associé de Classe A de la Société et OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l. sera désigné comme Associé de Classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, qui l'a signé ensemble avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/4866. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157290/480.

(100181497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153764/11.

(100177834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Luxanimation Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 novembre 2010 que:

- l'Assemblée a pris acte de la démission de M. Axel Dauchez de ses fonctions d'administrateur à compter de la réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 2010;

- l'Assemblée nomme au poste d'administrateur M. Bernard Zimmer, dirigeant de sociétés, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo), de nationalité belge et domicilié au 25 A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. Son mandat d'administrateur expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153766/15.

(100177810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Fiducia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 155.133.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FIDUCIA FINANCE S.A., tenue au siège social le 12 novembre 2010 que suite à la démission de deux administrateurs à la date du 11 novembre 2010, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1) Acceptation de la démission de deux administrateurs à la date du 11 novembre 2010:

- Monsieur Lionel CAPIAUX,

demeurant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;

- Mademoiselle Jeanne PIEK,

demeurant professionnellement au 15 boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

2) Nomination de deux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur TALWAR Ravi, administrateur, né le 10.12.1972 à NAGDA (UJJAIN), INDIA demeurant à APT. PERMATA SAFIR UNIT 701 JL, PERMATA SAFIR BLK W NO 9 PERMATA HIJAU à JAKARTA SELATAN - Indonésie;

- Monsieur SAMSIR, administrateur, né le 27.4.1966 à TANJUNG KARANG, INDONESIE demeurant à TAMAN PERMATA BUANA JL PEAU AYER III/14

RT/RW 0006/009 KEMBANGAN UTARA

à JAKARTA - Indonésie 11610

Monsieur SAMSIR n'a pas de prénom.

Messieurs TALWAR et SAMSIR termineront le mandat de leur prédécesseur.

Ces mandats prennent effet au 12 novembre 2010 pour prendre fin au 25 août 2016.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour la société FIDUCIA FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010154956/31.

(100177462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Rectificatif de l'extrait L100175941 enregistré et déposé le 18.11.2010

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de Messieurs Thomas AMEND et Roman MERTES en qualité d'Administrateur ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée Générale a par ailleurs nommé Monsieur Martin STÜRNER Administrateur et Président du Conseil d'Administration pour un terme d'un an (en remplacement de Monsieur Stefan MAYERHOFER).

Composition du Conseil d'Administration

Martin STÜRNER Président

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman MERTES

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010155517/27.

(100178135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LBO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153770/10.

(100177457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Leisure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.901.

In the year two thousand ten, on the third of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LEISURE HOLDING S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

entered in Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B under number 68 901 (here after: the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 17 February 1999, published in the Mémorial C, number 402 of 2 June 1999.

The Articles of Incorporation of the Company were for the last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 May 2010, which deed was published in the Mémorial C number 1421 of 10 July 2010.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the share capital by ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1.500.000.- EUR) in order to raise it from TWENTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (22.325.645.- EUR) to TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (23.825.645.- EUR) by the creation and the issue of FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (15.675) new shares without nominal value, having the same rights and advantages as the existing shares entirely paid up in cash;

2) Subsequent amendment of the first paragraph of article 3.- of the articles of incorporation to read as follows:

"The subscribed share capital is set at TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (23.825.645.- EUR) divided into two hundred forty eight thousand nine hundred and seventy-eight (248.978) shares without a par value."

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed share capital of TWENTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (22.325.645.- EUR) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVES to increase the issued subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1.500.000.- EUR) in order to raise it from TWENTY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (22.325.645.- EUR) to TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (23.825.645.- EUR) by the creation and the issue of FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (15.675) new additional shares with no par value and having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution:

Subscription - Payment

The Extraordinary General Meeting of shareholders acknowledged that the FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (15.675) new shares issued by the Company were all subscribed by existing shareholders of the Company in the proportions indicated in a list attached hereto, the other existing shareholders waiving their preferential subscription right.

All these FIFTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (15.675) new shares thus subscribed by the same current subscribers, were then totally paid up in cash in a bank account of the Company, so that the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1.500.000.- EUR) is now at the free disposal of said Company, as was certified to the attesting notary, who expressly states this.

Third resolution:

In order to reflect such stated capital increase, the Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVES to amend the First Paragraph of Article THREE (3) of the Company's Articles of Incorporation.

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to give Article THREE (3), First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation, the following wording:

Art. 3. First Paragraph. "The subscribed share capital is set at TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (23.825.645.- EUR) divided into two hundred forty eight thousand nine hundred and seventy-eight (248.978) shares without a par value."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be born by the company as a result of the present notarial deed are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft „LEISURE HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 68 901, (hiernach: die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 402 vom 2. Juni 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des amtierenden Notars, aufgenommen am 19. Mai 2010, welche Urkunde im Mémorial C Nummer 1421 vom 10. Juli 2010, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle SCHROEDER, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Fadhila MAHMOUDI, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine HIENTGEN, Betriebswirt, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von EINER MILLION FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (1'500'000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREIHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (22'325'645.- EUR) auf einen Betrag von DREIUNDZWANZIG MILLIONEN ACHTHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (23'825'645.- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von FÜNFZEHN- TAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUND- SIEBZIG (15'675) neuen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile verbriefen wie die bereits bestehenden Aktien und welche alle voll in bar einzuzahlen sind.

2) Dementsprechende Abänderung von Artikel 3.- erster Absatz der Gesellschaftssatzung um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt DREIUNDZWANZIG MILLIONEN ACHTHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERT FÜNFUNDVIERZIG EURO (23'825'645.- EUR) und ist eingeteilt in zweihundertachtundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig (248'978) Aktien, ohne Nennwert.“

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREIHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (22'325'645.- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß:

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EINER MILLION FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (1'500'000.- EUR) aufzustocken um es von seinem jetzigen Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREIHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (22'325'645.- EUR) auf einen Betrag von DREIUNDZWANZIG MILLIONEN ACHTHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (23'825'645.- EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von FÜNFZEHN- TAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUND- SIEBZIG (15'675) neuen zusätzlichen Aktien ohne Nennwert, welche die gleichen Rechte und Vorteile verbriefen sollen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluß

Zeichnung - Einzahlung

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre stellt fest, dass die, durch die Gesellschaft soeben ausgegebenen FÜNFZEHN- TAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUND- SIEBZIG (15'675) neuen Aktien, durch bestehende Aktionäre im in einer dieser Urkunde beigelegten Liste angeführten Verhältnis gezeichnet wurden, unter Verzicht der übrigen bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht.

Alle diese FÜNFZEHN- TAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUND- SIEBZIG (15'675) neuen Aktien, die soeben gezeichnet wurden, wurden vollständig auf ein Bankkonto der Gesellschaft in bar eingezahlt, so dass die Summe von EINER

MILLION FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (1'500'000.- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluß

Um die Satzung der Gesellschaft an die vorerwähnte Kapitalerhöhung anzupassen, beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre den Ersten Absatz des Artikels DREI (3) der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt demselben Artikel DREI (3) Erster Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Erster Absatz. „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt DREIUNDZWANZIG MILLIONEN ACHTHUNDERT-FÜNFUNDZWANZIGTAUSENDSECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (23'825'645.- EUR) und ist eingeteilt in zweihundertachtundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig (248'978) Aktien, ohne Nennwert.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde anfallen, werden auf zirka dreitausend Euro geschätzt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 05. November 2010. Relation: EAC/2010/13401. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010153771/174.

(100177817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Levia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.671.

Constituée pour une durée illimitée le 21 février 2003 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 453 du 25 avril 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Levia Holding S.A., tenue en date du 18 juin 2009, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Nomination d'un commissaire aux comptes pour une période de six ans:

Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à 38, bd. Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Levia Holding S.A

Référence de publication: 2010153772/17.

(100177598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153777/11.

(100177499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Lux-Kipper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Esch-sur-Sûre, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 148.948.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010153776/15.

(100177009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.392.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 13 septembre 2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pierre Stemper, administrateur / président et délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Cédric Dubourdieu, administrateur, demeurant professionnellement au F-75008 Paris, 54 avenue Marceau;
- Monsieur Naim Gjonaj, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve;
- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, administrateur, demeurant professionnellement au W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), 40, Portman Square;
- Madame Christelle Rétif, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée décide de renouveler, le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour extrait conforme
Finpic S.A.
Naim Gjonaj / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur/président

Référence de publication: 2010155718/27.

(100178919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010153778/11.

(100177293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010153779/11.

(100177306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Finhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 26.312.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de liquidateur de la société anonyme S.A. FINHOLD, avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, de fait inconnue à cette adresse, déclarée en liquidation par jugement rendu en date du 26/01/06 par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Je vous prie de bien vouloir publier l'extrait suivant:

"Clôture de liquidation.

Par jugement rendu en date du 11/11/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme S.A. FINHOLD, avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme,

Fabien VERREAUX

Le liquidateur."

Luxembourg.

Me Fabien VERREAUX.

Référence de publication: 2010154109/21.

(100176530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Orion IPDL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 1 S.à r.l. (en liquidation)

Signatures

Référence de publication: 2010153802/11.

(100177090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mil dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR» ayant son

siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°143 4 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 17 septembre 2010, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 13 octobre 2010,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (828.492) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-sept mille sept cent soixante-seize (157.776) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune..

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

La Société dispose d'un capital social émis de EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (828.492) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-sept mille sept cent soixante-seize (157.776) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ciaprès, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin

que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression «Commanditaires» se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme «Actionnaires» se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR («Investisseurs avertis»).

3) Par décision du 13 octobre 2010, l'associé gérant commandité, savoir «Mandarin Capital Management S.A.» a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 181.580 (cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros) à EUR 3.337.094 (trois millions trois cent trente-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros), par l'émission de:

- 81.711 (quatre-vingt-un mille sept cent onze) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle, soit une prime d'émission totale de EUR 11.112.696 (onze millions cent douze mille six cent quatre-vingt-seize Euros);

- 9.079 (neuf mille soixante-dix-neuf) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR -B and C Shares

Nbr	Shareholders	Actions	Actions
		B	C
1	Private Equity International S.A.	18.700	0
2	China Development Bank Capital Corporation Ltd	18.700	0
3	The Export-Import Bank of China	18.700	0
4	Efibanca S.p.A.	3.739	0
5	Corporate World Opportunities Limited	2.493	0
6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	2.493	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	2.493	0
8	Banca Carige S.p.A.	1.246	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	1.246	0
10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì	1.246	0
11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	1.246	0
12	Fondazione Cariplo	1.246	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	1.246	0
14	Castel S.A.	747	0
15	Giorgio Tadolini	747	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	623	0
17	Datalogic S.p.A.	499	0
18	Gitifin S.r.l.	499	0
19	Merloni Invest S.p.A.	499	0

20	Paolo Cantarella	499	0
21	Vinifin International S.A.	499	0
22	IMA S.p.A.	499	0
23	Hillswood Holdings Ltd	499	0
24	Harlesden Finance S.A.	311	0
25	Lucio Stanca	249	0
26	Bruno Calzoni	249	0
27	Meris Romagnoli	249	0
28	Reef S.p.A.	249	0
29	Mandarin Capital Management S.A.	0	9.079
	TOTAL	81.711	9.079

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 81.711 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 9.079 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées,

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 11.294.276 (onze millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-seize Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 11.294.276 (onze millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-seize Euros). se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à à EUR 3.337.094 (trois millions trois cent trente-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

The Company has an issued share capital of three million three hundred and thirty-seven thousand ninety-four Euro (EUR 3,337,094), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eightynine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.-EUR) each,

- nine hundred and ten thousand two hundred and three (910,203) B Shares, having a par value of two euro (2.-EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."

- and one hundred and sixty-six thousand eight hundred and fiftyfive (166,855) C Shares having a par value of two euro (2.-EUR) each.

Traduction française

«La Société dispose d'un capital social émis à EUR 3.337.094 (trois millions trois cent trente-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,

- neuf cent dix mille deux cent trois (910.203) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136.-EUR) pour chaque Action B,

- et cent soixante-six mille huit cent cinquante-cinq (166.855) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 5.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2010, LAC/2010/45697: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153780/185.

(100177622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.071.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 novembre 2010 a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Salim ISMAIL, membre de catégorie A et président du conseil de surveillance, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;

- Madame Michelle DELFOSSÉ, membre de catégorie A du conseil de surveillance, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, membre de catégorie A du conseil de surveillance, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Ziyad BUNDHUN, membre de catégorie B du conseil de surveillance, Level 4, Travel House, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

Le conseil de surveillance a ensuite, dans ses résolutions du 22 novembre 2010, renouvelé le mandat des membres du directoire:

- Monsieur Mathias ISMAIL, président du directoire, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;

- Monsieur Gauthier ISMAIL, membre du directoire, administrateur de société, 4, rue saint Léger, CH-1205 Genève, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

L'assemblée générale du 22 novembre 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes;

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour OSO GROUP S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010155506/31.

(100178009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 12 octobre 2010

M. Marcos Antonio Molina dos Santos, né le 17 janvier 1970 à Aguas de Prata, Brésil, demeurant à Avenida Chedid Jafet 222, bloco A, 5o andar, Sao Paulo 04551-065, Brésil, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour McKey Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010153782/15.

(100177212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mongolia Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.991.

Par la présente, nous vous informons que Galina Incorporated a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 15 novembre 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Marjoleine van Oort / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010153784/12.

(100177080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.284.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 13 octobre 2010, le capital social de FINANCIERE PROOF-TAG S.à r.l. est réparti comme suit:

QUETZACOATL INVEST, Société anonyme	19 134 parts sociales
NOVATEC S.A.	24 000 parts sociales
GOWEN FAMILY OFFICE S.A.	11 389 parts sociales
Monsieur John SULZER	570 parts sociales
Monsieur Francis BOURRIERES	38 855 parts sociales
Monsieur Clément KAISER	20 920 parts sociales
Monsieur Franck BOURRIERES	15 000 parts sociales
Madame Fiona NIVEN	346 parts sociales
Madame Valérie MERIC CARLA	1 024 parts sociales
Monsieur David BOURRIERES	4 000 parts sociales
Monsieur Thierry DEFLANDRE	500 parts sociales
THAIS ART & TIME S.A.	714 parts sociales
Monsieur Gerry CROMPTON	171 parts sociales
Monsieur Jean-Marc GAUDIN	100 parts sociales
Monsieur Jean-Louis CHAPTAL	100 parts sociales
Monsieur Georges GUGELMANN	750 parts sociales

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010156276/27.

(100178936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Manu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 116.413.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANU S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, Rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.413, constituée suivant acte reçu en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1413 du 22 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 200 (deux cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège de la Société;
2. Décision sur la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge aux organes de la société;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:
L-1227 Luxembourg, 3, Rue Belle Vue.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

la société HONG KONG FOUR SEASONS LIMITED, ayant son siège social à BLK A, 15/F Hillier Comm.Bldg, 65-67 Bonham Strand East, Sheung Wan, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés à Hong Kong sous le numéro 1382921.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46563. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153785/64.

(100177187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Plaider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 79.244.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11.11.2010

Les actionnaires de la société PLAIDER HOLDING S.A. réunis le 11.11.2010 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révoquer M. Patrick MOINET, M. Bruno BEERNAERTS et M. Alain LAM de leurs mandats des administrateurs.
2. Révoquer la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
3. Transfert du siège de la société au 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.
4. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178, au poste d'administrateur.
5. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, 41, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 11.11.2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153835/18.

(100177583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.506.

—
L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «MEDIOLUX HOLDING», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15506, constituée suivant acte notarié du 23 novembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1978. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 997 du 6 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg .

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13755. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010153786/70.

(100177160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Merceal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MERCEAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153787/12.

(100177564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication des décisions prises par le conseil d'administration du 14 juillet 2010 pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 28 septembre 2010, sous le numéro L100147109.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153790/13.

(100177204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Prestasud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 21.975.

L'assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Philippe MONET

F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES

25, rue de la Côte 61 parts sociales

Madame Mariette PULLI

F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES

78, route de Dudelange 39 parts sociales

100 parts sociales

Madame Mariette PULLI, prédiète, cède 38 parts sociales à Monsieur Philippe MONET, prédiète.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à cette cession, la répartition des parts est la suivante:

Monsieur Philippe MONET, prédiète 99 parts sociales

Madame Mariette PULLI, prédiète 1 part sociale

100 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à ESCH-SUR-ALZETTE, le 18 novembre 2010.

Monsieur Philippe MONET / Madame Mariette PULLI.

Référence de publication: 2010154381/26.

(100177469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Motola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 156.786.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. La société RH S.à r.l., avec siège social à L-4671 Oberkorn, 98 avenue du Parc des Sports, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par son gérant unique Monsieur Tommy HOUTSCH, employé privé, demeurant à L-3326 Crauthem, 12 rue de Bettembourg.

2. Monsieur Moreno RUSCIO, employé privé, demeurant à L-3856 Schifflange, 4, rue de la Montagne.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MOTOLA S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- RH S.à.r.l. préqualifiée	66 parts
2.- Monsieur Moreno RUSCIO, préqualifié	34 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Tommy HOUTSCH, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Moreno RUSCIO, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Houtsch, Ruscio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010 Relation: EAC/2010/14319. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153791/84.

(100177726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.975.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153792/10.

(100177339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.601.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153793/16.

(100177440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.423.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153794/16.

(100177441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.898.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 novembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153799/12.

(100177149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Nuavam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.436.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1. M. Cédric BRADFER et M. Benoît NASR ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nuavam Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153795/19.

(100177670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Nova Casa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 63.686.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010153796/10.

(100177624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153800/12.

(100177801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.
